



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - N°23/2018

En séance du 19 décembre à 16h30, le Conseil municipal a traité les points suivants :

1. **RAPPORT DE LA COMMISSION CONSTRUCTIONS & PATRIMOINE (Président : Urbain Gaillard)**
Nouvelles constructions, transformations, rénovations, démolitions et autorisations simples : le Conseil traite les dossiers suivants : Gravière Rausis & Cie SA extraction de matériaux, exploitation d'une décharge de type A, valorisation et réaménagement – préavis communal /Dumoulin Stéphane pour la construction d'un couvert à voitures à Reppaz – préavis communal.

2. **RAPPORT DE LA COMMISSION JEUNESSE, SCOLAIRE & APPRENTISSAGE (Président : Didier Jacquemettaz)**
 - **Transport des élèves :** Le Conseil décide d'accepter la proposition de facturation forfaitaire du TMR pour les multiples adaptations demandées par les écoles pour le transport des élèves.
 - **Conciergerie :** le Conseil prend connaissance des différents critères d'évaluation et du calendrier mis en place pour la nomination du/de la future concierge de l'école de La Proz.

3. **RAPPORT DE LA COMMISSION AFFAIRES SOCIALES & SPORTS (Présidente : Patricia Gabioud)**
 - **Assistance publique :** Le Conseil est informé sur les dossiers en cours, dossiers fermés et nouveaux dossiers.

4. **DIVERS**
 - **Demande d'autorisation d'exploiter – Champex-Lac :** Le Conseil accepte sous réserve du résultat de la mise à l'enquête la demande d'autorisation déposée par M. Léon Lovey pour une petite buvette aménagée dans une roulotte au pied de la piste du Revers.
 - **Téléphonie :** Le Conseil décide de muter l'ensemble des abonnements communaux vers Netplus Entremont, société dont la Commune est actionnaire.

Séance levée à 19h30

Orsières, le 28.12.2018

L'Administration communale